

COMMUNE de CORMERAY (Commune de l'Agglomération Blaisoise)

Liste de délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cormeray, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Daniel RENVOIZE, le plus âgé des membres du Conseil, après avoir constaté que le quorum était atteint.

Date de Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Présents : Joël PASQUET(Maire sortant), Marc AUBRY, Marie Line BLANCHET, Delphine BONAMY, Bertrand BRIOT, Jean-Claude DELSAUT, Cristina DENIS, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Eric MARTINET , Anthony MAUSSION, Pascale PASQUET, Laura RABIER, Christelle RENVOIZÉ, Daniel RENVOIZÉ, Jennifer REVELUT, Gwendoline TOUGAT, Julien TOUGAT.

Absents excusés : Ivan BREMONT qui donne procuration à Cristina DENIS

Absents : aucun

1) Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance :

M. Anthony MAUSSION

2) Délibération 2026-007 Election du Maire

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue ;

Considérant que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

M. **Julien TOUGAT** est candidat au poste de Maire de la Commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins : **19**

à déduire (bulletins blancs ou ne comprenant pas désignation suffisante) : **0**

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **19**

Majorité absolue : **10**

Ont obtenu :

- M. Julien TOUGAT : **14** voix (quatorze voix)
- M. Eric MARTINET : **5** voix (cinq voix)

M. **Julien TOUGAT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le Conseil après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, comptabilise 14 scrutins exprimés pour Julien TOUGAT.

Proclame M. Julien TOUGAT maire de la commune de Cormeray et le déclare installé.

Autorise M. Julien TOUGAT, le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cormeray, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Julien TOUGAT, Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint.

Date de Convocation : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Présents : Julien TOUGAT(Maire), Marc AUBRY, Marie Line BLANCHET, Delphine BONAMY, Bertrand BRIOT, Jean-Claude DELSAUT, Cristina DENIS, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Eric MARTINET , Anthony MAUSSION, Joël PASQUET, Pascale PASQUET, Laura RABIER, Christelle RENVOIZÉ, Daniel RENVOIZÉ, Jennifer REVELUT, Gwendoline TOUGAT.

Absents excusés : Ivan BREMONT qui donne procuration à Cristina DENIS

Absents : aucun

3) **Délibération 2026-008** fixation du nombre de maires-adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

décide la création de 4 postes d'adjoints.

4) **Délibération 2026-009 Election des Maires-adjoints**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont déclarés élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins : **19**

à déduire (bulletins blancs ou ne comprenant pas de désignation suffisante) : **1**

à déduire (bulletins déclarés nuls) : **2**

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **16**

Majorité absolue : **10**

Ont obtenu :

La liste Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET, Marie-Line BLANCHET :
16 voix (seize voix)

La liste Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET, Marie-Line BLANCHET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et ont été immédiatement installés.

Eric MARTINET

Cristina DENIS

Joël PASQUET

Marie-Line BLANCHET

M. le Maire lève la séance à **22h00**

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 20//03/2026 à 19h00

Date du Conseil	Numéro	Objet de la délibération
20/03/2026	2026-007	D élibération 2026-007 Election du Maire
20/03/2026	2026-008	D élibération 2026-008 fixation du nombre de maires-adjoints
20/03/2026	2026-008	D élibération 2026-009 Election des Maires-adjoints

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 20/03/2026 19h00

Signatures

Signatures

Julien TOUGAT (Maire)		Eric MARTINET (Maire-adjoint)	
Cristina DENIS (Maire-adjoint)		Joël PASQUET (Maire-adjoint)	
Marie-Line BLANCHET (Maire-adjoint)		Marc AUBRY (Conseiller)	
Delphine BONAMY (Conseillère)		Ivan BREMONT (Conseiller)	
Bertrand BRIOT (Conseiller)		Jean-Claude DELSAUT (Conseiller)	
Cédric IWANCZUK (Conseiller)		Patricia LEHOUX (Conseillère)	
Anthony MAUSSION (Conseiller)		Pascale PASQUET (Conseillère)	
Laura RABIER (Conseillère)		Christelle RENVOIZE (Conseillère)	
Daniel RENVOIZE (Conseiller)		Jennifer REVELUT (Conseillère)	
Gwendoline TOUGAT (Conseillère)			